



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

N° NOR AGRS1511037C

Note de service

SG/SRH/SDDPRS/2015-444

13/05/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2015-83 du 29/01/2015 : Examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure relevant du ministre chargé de l'agriculture ouvert au titre de l'année 2015

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP
 Administration centrale
 Etablissements d'enseignement technique agricole
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole
 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de TFR CS ouvert au titre de l'année 2015.

Textes de référence :

Décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Arrêté du 2 août 2013 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien de formation et de recherche de classe supérieure et de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle du ministère chargé de l'agriculture.

Le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe supérieure relevant du ministre chargé de l'agriculture est fixé à 12 au titre de l'année 2015.

Pour tout renseignement complémentaire, les intéressés pourront s'adresser à :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

SG/SRH/SDDPRS/ Bureau des concours et des examens professionnels

À l'attention de Patrick CASTRO et Christine DUVAL

78, Rue de Varenne

75349 PARIS 07 SP

Mél. : patrick.castro@agriculture.gouv.fr – Tél. : 01 49 55 44 85

Mél. : christine.duval@agriculture.gouv.fr – Tél. : 01 49 55 53 99 – Fax : 01 49 55 50 82

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

Le chef du service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT